Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_010-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-010

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 4 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 26 février 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN

Était absent excusé non représenté : Delphine ROBINAULT.

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 1 Absents : 3 Votants : 15

A été nommée secrétaire de séance : Carol BERTHELOT

DÉLIBÉRATION N°2026-010

FINANCES LOCALES
BUDGET GÉNÉRAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2025 AU BUDGET PRIMITIF DE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le compte financier unique 2025 a été soumis au vote de l'assemblée lors de cette séance du conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que la somme des résultats des deux sections génère un excédent cumulé de 2 087 832,84 €. Le résultat de fonctionnement est en excédent de 580 406,32 € que monsieur le Maire propose d'affecter en totalité en investissement. L'excédent d'investissement s'élève quant à lui à 1 507 426,52 €.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal l'affectation du résultat du compte financier unique 2025 du budget général de 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_010-DE

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2025 de 580 406,32 € à la section d'investissement du budget primitif de 2026 (compte 1068).

AUTORISE monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Matignon, le 10 mars 2026
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON
Côtes d'Armor